

# 6 107 voix, et personne pour répondre

*PLP : départs, silence et crise de représentation*

## I. Un homme seul, dans un champ, devant une caméra

*Le 23 juillet 2026, Steeve Moreau se filme debout dans un terrain d'herbe rase, chemise blanche, micro-cravate, arbres derrière lui. Une minute vingt-neuf secondes, un seul plan, aucune coupe. Il ne parle pas depuis une tribune, ni depuis un siège d'élus, ni depuis le quartier général d'un parti. Il parle depuis un champ, sur un compte qui n'est pas le sien, et c'est ainsi que les Martiniquais apprennent que l'homme qui a rassemblé 6 107 voix à Fort-de-France a quitté le parti qui l'avait porté.*

Il faut s'arrêter sur cette image avant de discuter des causes. Un mouvement né sur TikTok, porté par des lives et des vidéos, voit son principal élu annoncer sa rupture sur TikTok, par un compte tiers, hors de toute instance. On y était entré par la vidéo, on en sort par la vidéo. Ce qui ressemble à une anecdote de forme est en réalité le sujet de cet article.

## II. Deux paroles publiques, deux périmètres

Le communiqué du PLP daté du 7 juillet 2026, signé par Rodrigue Petitot, président, et Gwladys Roger, vice-présidente, tient en quelques lignes que nous avons sous les yeux. Le parti informe avoir reçu les courriers par lesquels Steeve Moreau et Malika Mounigan Moreau font part de leur volonté de mettre fin à leurs fonctions d'élus, pour des raisons qui leur sont personnelles. Il annonce qu'il ne commentera pas ces motifs, qu'il ne fera aucune autre déclaration tant que la procédure administrative ne sera pas achevée, et qu'il laisse aux intéressés « la prérogative de communiquer eux-mêmes ». Il leur souhaite bonne continuation dans leurs projets personnels et professionnels.

Trois choses en découlent, et elles sont vérifiables mot à mot. Le texte ne parle que de fonctions d'élus, et à aucun moment d'une appartenance au parti. Il engage le mouvement au silence, alors que dès le lendemain son président commente publiquement la succession des sièges dans la presse. Et il ouvre à Steeve Moreau une porte, que celui-ci empruntera.

Le 23 juillet, seize jours après, il répond à cette invitation. Et il dit davantage. Il déclare avoir été amené à démissionner du PLP, mais aussi de ses mandats municipaux et communautaires, pour des raisons de santé. Nous prenons cette dernière indication telle qu'il la donne, une fois, sans y ajouter quoi que ce soit : ce qui touche au corps d'un homme ne se commente pas.

Reste le fait politique, et il est net. Le communiqué du parti parle de mandats, et de rien d'autre. La déclaration de l'intéressé parle aussi du parti. Ce ne sont pas deux formulations d'une même chose : un élu qui renonce à ses mandats garde sa carte, un élu qui quitte le parti rompt. À notre connaissance,

aucun média n'a rendu compte de cet écart depuis trois semaines.

Il ajoute deux phrases qu'il faut lire lentement. Que cela ne donne lieu à aucune polémique, « ni de part ni d'autre ». Et qu'il entend beaucoup de choses qui le dérangent. On n'appelle pas à l'apaisement là où il n'y a pas de conflit, et l'on ne dit pas « ni de part ni d'autre » quand il n'y a qu'une part. Il ne nomme pas le différend, il en atteste l'existence. Il dit aussi qu'il s'exprime ce jour-là parce qu'il peut enfin le faire, sans préciser ce qui l'en empêchait auparavant. Nous ne comblerons pas ce silence. Nous le signalons, et nous le laissons ouvert, ce qui est toujours plus honnête que de deviner à la place d'un homme.

Dix-neuf jours après cet appel à l'apaisement, le 11 août, l'ancien syndicaliste Jean Dorsan annonce par communiqué qu'il prend définitivement ses distances avec le RPPRAC et le PLP, en écrivant qu'on ne construit pas dans le désordre.

### **III. Ce qu'il faut leur reconnaître, et que personne ne leur reconnaît**

Avant l'analyse, la justice. En mars 2026, la liste conduite par Steeve Moreau sous l'étiquette PLP obtient 21,2 % au premier tour, soit 4 476 voix, puis 25,51 % au second, soit 6 107 voix, et six sièges. Elle arrive deuxième, devant Francis Carole, dans une ville tenue par le même courant depuis près de soixante-dix ans, pour sa toute première élection. Aucune formation martiniquaise contemporaine n'a fait cela d'un coup.

Ces 6 107 voix ne sont pas une performance de communication. Ce sont des femmes et des hommes de Fort-de-France qui, après des mois de blocages, de tables rondes et de promesses sur les prix, ont décidé que leur colère méritait un bulletin plutôt qu'un barrage. Ils ont fait exactement ce que le pays demande à sa jeunesse et à ses quartiers de faire depuis trente ans : passer de la rue à l'urne.

Trois mois plus tard, la tête de liste qu'ils avaient choisie n'est plus là, et sa suppléante non plus. Voilà la question que personne ne pose, et c'est pourtant la seule qui compte : que devient leur voix.

### **IV. Un mouvement qui n'est jamais devenu un parti**

Le RPPRAC naît en 2024 autour de trois personnes : Rodrigue Petitot, Gwladys Roger, Aude Goussard. Il obtient en quelques semaines ce qu'aucun syndicat n'avait obtenu depuis 2009, une table ronde où la grande distribution doit s'asseoir et rendre des comptes. Puis vient l'inévitable question de la suite, et la réponse est un parti : PLP, inscrit au Journal officiel le 23 septembre 2025, dont le nom a été choisi collectivement au quartier général de Dillon à l'issue du Matinik Tour.

Sauf qu'un parti n'est pas un mouvement qui aurait grandi. Ce sont deux animaux différents. Un mouvement vit d'un adversaire extérieur, de l'urgence et d'une verticalité rapide, et il a raison d'en vivre : c'est ce qui lui donne sa force de frappe. Un parti vit de procédures, de délibérations, de règles écrites sur la manière dont on désigne un candidat, dont on tranche un désaccord, dont on rend compte de l'argent. Le premier a besoin d'un homme qui décide vite. Le second a besoin d'instances qui décident sans lui.

Le PLP a pris le nom du second en gardant le fonctionnement du premier. Et les trois départs, dans des mots différents, disent la même chose. Aude Goussard, démissionnaire en avril 2025, évoque en conférence de presse une relation détériorée, des divergences idéologiques, des décisions unilatérales et un défaut de concertation. Jean Dorsan, en août 2026, parle de désordre. Steeve Moreau, en juillet, demande que cessent des polémiques dont il ne dit rien d'autre qu'elles existent. Trois vocabulaires, une même absence : celle d'un lieu où l'on aurait pu se disputer sans se quitter.

Un signe plus concret encore. Après les démissions du 7 juillet, Rodrigue Petitot indique que les remplaçants ne seront pas désignés selon l'ordre de la liste, mais que les quarante-neuf candidats peuvent prétendre aux mandats, un vote interne devant trancher. Or le Code électoral prévoit que le siège revient au suivant sur la liste, et non à qui le parti préfère. Le seul moyen d'y parvenir est d'obtenir les désistements en cascade de ceux qui précèdent, procédé qui avait déjà permis à Malika Mounigan Moreau d'entrer au conseil après le retrait de quatre candidats mieux placés. Le mécanisme est légal. Mais il dit quelque chose de lourd : dans cette maison, le siège appartient au parti, non aux électeurs qui l'ont rempli. Un parti né contre la confiscation du pouvoir en est venu à traiter les mandats comme son bien.

Le communiqué du 7 juillet contient d'ailleurs une phrase que personne ne lui avait demandée, et qui en dit long sur ce qu'on lui reprochait déjà en interne : « Le PLP n'est pas la propriété de quelques personnes. » Suit une formule presque brutale, « les femmes et les hommes passent, mais les idées, les valeurs et les engagements envers le peuple demeurent ». On se défend rarement d'une accusation qui n'a pas été portée. Et l'on remarquera que ce démenti de propriété est signé des deux fondateurs restants, à propos du départ du troisième, dans un texte qui décide aussi que le mouvement se taira jusqu'à nouvel ordre.

## **V. Était-ce prévisible**

Oui, et non pour les raisons que l'on répète. Non parce que ces gens seraient incompétents, non parce que la Martinique serait incapable de se gouverner, non parce que la colère populaire serait par nature stérile. Simplement parce qu'une organisation adossée à deux ou trois individus ne survit à aucun accident. Elle ne survit ni à la maladie, ni à la fatigue, ni à la brouille, ni au calendrier judiciaire.

Ce dernier point mérite d'être dit sans complaisance et sans acharnement. Rodrigue Petitot a été condamné en décembre 2024 pour des menaces envers des élus, sa peine a été ramenée à six mois en juin 2025, il a été condamné en appel en août 2025 à une année de détention à domicile sous bracelet électronique, et il comparaissait de nouveau en janvier 2026 pour outrage à magistrat. Ces faits sont des faits. Ils ont fragilisé le mouvement en le privant de son animateur à des moments décisifs, et ils l'ont simultanément légitimé auprès des siens, qui y ont vu la preuve qu'il dérangeait. Une enquête financière visant l'association a par ailleurs été classée sans suite en 2025, après une perquisition chez la secrétaire d'alors et des soupçons publics dont la trésorière est sortie blanchie. Un parti pourvu d'instances aurait absorbé tout cela. Le PLP l'a encaissé de plein fouet, parce qu'il n'avait rien entre le président et le vide.

Et c'est ici qu'il faut nommer la chose exactement. Nous critiquons depuis toujours, dans ces colonnes, le parti calqué sur le modèle jacobin : un centre, un chef qui incarne le peuple sans corps

intermédiaire, une légitimité plébiscitaire qui court-circuite les délibérations, une verticalité que l'urgence et la pureté de la cause suffisent à justifier. Rappelons ce modèle, puis regardons le PLP. Un homme que l'on désigne par une initiale. Une légitimité tirée du contact direct avec la foule par l'écran. L'absence assumée de corps intermédiaires, tenus pour des freins. L'idée que la volonté du peuple se lit sans médiation, parce qu'elle est évidente à qui l'aime vraiment.

Le PLP n'a donc pas échoué faute d'être un parti classique. Il a échoué en étant, sans le savoir, la forme la plus nue de ce qu'il croyait combattre. Le jacobinisme, dans cette affaire, n'est pas à l'hôtel de ville. Il est à Dillon.

## **VI. Trois objections, et nos réponses**

On nous dira d'abord que trois départs en seize mois n'ont rien d'exceptionnel pour une formation naissante, et que le PLP conserve ses six sièges puisque d'autres élus les occupent. C'est exact, et c'est pourquoi nous parlons de déliquescence apparente et non de mort. Mais un parti qui perd sa tête de liste, ses deux élus et son visage public, et qui l'apprend en même temps que le pays par une vidéo diffusée sur un compte tiers, n'a pas seulement perdu des personnes. Il a montré qu'il n'avait pas d'organe capable d'enregistrer un départ avant le public.

On nous dira ensuite que Steeve Moreau invoque sa santé, et qu'il est indécent d'y chercher de la politique. Nous répondons que nous n'y cherchons rien du tout. La santé explique le retrait des mandats, elle est légitime et suffisante pour cela. Elle n'explique pas, à elle seule, le départ du parti, et c'est précisément l'écart entre les deux qui reste sur la table.

On nous dira enfin que critiquer le PLP, c'est faire le jeu de ceux qui détiennent le pouvoir depuis toujours, et que reprocher à un mouvement du peuple son manque d'organisation revient à lui demander de se couler dans le moule des partis que nous combattons. Nous répondons deux choses. La première, que nous avons déjà écrite ailleurs : critiquer la caricature ne dispense pas de répondre. Exiger de la rigueur d'une jeune formation issue du peuple n'est pas la trahir, c'est la traiter en adulte, et l'indulgence par solidarité n'est qu'une manière polie de ne pas croire qu'elle puisse durer. La seconde, que nous ne demandons à personne de ressembler à quoi que ce soit. Nous demandons qu'on rende des comptes à ceux qui ont voté, ce qui n'est ni jacobin, ni importé, ni nouveau chez nous.

## **VII. Répondre de, plutôt que ressembler à**

Alors posons la vraie question, celle qui ouvre au lieu de fermer. Que faut-il pour qu'une colère populaire martiniquaise produise une organisation qui lui survive.

Surtout pas ce que l'on croit. Il ne s'agit pas de conseiller à un mouvement du peuple de se doter d'un bureau politique, d'un congrès triennal et d'un secrétariat national, c'est-à-dire de ressembler enfin aux appareils que nous critiquons ici semaine après semaine. Ce serait remplacer une importation par une autre, et ce serait la meilleure façon de perdre ce que le RPPRAC avait de vivant.

Il s'agit d'autre chose, et nous en avons les formes. Ce pays a produit ses manières de décider ensemble bien avant qu'on lui prête des statuts. Les sociétés mutualistes et les caisses de secours du XIXe siècle, où l'argent des pauvres était compté devant les pauvres. Le koudmen, qui n'est pas de la

charité mais une obligation réciproque dont chacun répond devant le voisinage. Les organisations de quartier, les associations de mémoire, les sociétés d'ouvriers, où l'on savait exclure sans humilier et se disputer sans se dissoudre. Nous l'avions déjà écrit à propos du transport : le taxico n'était pas l'absence de modèle, c'était un modèle endogène, et l'échec est venu de ce qu'on lui a plaqué autre chose par-dessus. Le PLP n'a fait ni l'un ni l'autre. Il a pris le nom du parti importé sans en prendre les organes, et sans se donner les nôtres.

Le mot juste n'est donc pas structure. Il est répondre de. Une organisation politique martiniquaise digne de ce nom n'est pas celle qui accumule les règlements, c'est celle qui est capable de répondre de ce qu'elle fait devant ceux qui l'ont mandatée. Répondre de l'argent reçu, quand on exige la transparence des marges de la grande distribution. Répondre du choix d'un candidat, plutôt que de le décider une nuit contre un argument de jeunesse. Répondre d'un désaccord, en offrant un endroit où l'on peut dire non sans devoir partir. Répondre d'un départ, en l'annonçant à ses adhérents avant que le pays ne l'apprenne par une vidéo.

6 107 personnes ont mandaté. Personne, à ce jour, ne leur a répondu.

Voilà pourquoi il serait dommage de se réjouir. Non par charité envers des hommes, mais parce que ces Foyalais ont fait exactement ce qu'on leur demandait de faire depuis trente ans, passer de la rue à l'urne, et qu'ils se retrouvent sans porteur. Chaque fois qu'une tentative populaire s'effondre, ce n'est pas seulement une équipe qui tombe : c'est une phrase qui se réarme, celle qui murmure depuis trois siècles que ce pays ne sait pas se conduire seul. Cette phrase, nous la connaissons. Elle n'a jamais eu besoin d'être vraie pour être efficace.

La question n'est donc pas de savoir qui, de Rodrigue Petitot ou de Steeve Moreau, avait raison. Elle est de savoir si la prochaine colère, et il y en aura une, saura se donner une maison avant de se donner un chef.

---

## Sources

Communiqué du Parti Pour Le Peuple daté du 7 juillet 2026, Fort-de-France, signé Rodrigue Petitot, président, et Gwladys Roger, vice-présidente, document original en notre possession. Déclarations de Rodrigue Petitot rapportées par RCI Martinique et Martinique la 1ère, 7 et 8 juillet 2026. Déclaration vidéo de Steeve Moreau publiée le 23 juillet 2026 par le compte TikTok MD Média (@motivationh20.diversite), transcription établie par nos soins. Communiqué de Jean Dorsan du 11 août 2026, publié par Bondamanjak. Conférence de presse d'Aude Goussard du 12 avril 2025, Rivière-Pilote, rapportée par Martinique la 1ère et RCI. Résultats officiels des élections municipales de mars 2026 à Fort-de-France, ministère de l'Intérieur. Journal officiel du 23 septembre 2025 pour la création du parti. Classement sans suite de l'enquête financière visant le RPPRAC, juillet 2025. Chronologie judiciaire de Rodrigue Petitot, décembre 2024 à janvier 2026.

---



*Reflets du Sud*